

FORUM SUR L'AFRICAN GROWTH AND OPPORTUNITY ACT (AGOA)

GUIDE D'INFORMATIONS DU DELEGUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Table des Matières

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	SECRETARIAT DU FORUM.....	3
3.	DISPOSITIONS GENERALES	3
4.	PRIVILEGES ET FACILITES.....	3
5.	HEBERGEMENT	4
6.	TRANSPORT	4
7.	CEREMONIAL D'ARRIVEE ET DE DEPART	5
8.	AUTORISATIONS DE SURVOL ET D'ATTERRISSAGE	5
9.	CONDITIONS D'ENTREE	6
10.	LIEUX ET DATES DES REUNIONS.....	6
11.	ENREGISTREMENT ET ACCREDITATION FORUM MINISTERIEL.....	7
12.	ENREGISTREMENT ET ACCREDITATION FORUM SECTEUR PRIVE ET FORUM SOCIETE .	8
13.	ACCREDITATION MEDIA.....	8
14.	SECURITE ET PROTECTION DES HAUTES PERSONNALITES	9
15.	PERMIS DE PORT D'ARMES A FEU	9
16.	RADIOFREQUENCES ET MATERIEL DE COMMUNICATION	9
17.	MEDIAS OFFICIELS ET INTERNATIONAUX.....	9
18.	DISPOSITIONS D'ORDRE MEDICAL	10
19.	CEREMONIAL D'ACCUEIL A LA CEREMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE DU FORUM	10
20.	DEPART DES DELEGATIONS.....	10
21.	AUTRES INFORMATIONS	10

GUIDE D'INFORMATIONS DU DELEGUE

GUIDE D'INFORMATIONS DU DELEGUE

1. INTRODUCTION

Le présent guide contient des informations à l'intention des pays et des institutions devant participer au Forum de l'AGO, qui aura lieu du 08 au 10 août 2017 à Lomé avec des activités parallèles qui débutent le 7 août 2017.

2. SECRETARIAT DU FORUM

Un secrétariat est mise en place par la Cellule de coordination du Forum. Ce secrétariat est chargé de fournir les informations nécessaires se rapportant à l'organisation du Forum et est mis à la disposition des délégations pour faciliter leur participation à la Conférence.

Pour toutes informations, le secrétariat du forum peut être joint aux contacts suivants :

Email : secretariat@agoatogo2017.info; Tél : 228 23 20 71 11/ 228 23 20 71 12

3. DISPOSITIONS GENERALES

Le Gouvernement Togolais assure l'appui en matière de logistique de conférence, la sécurité, le service de protocole, le transport sur place et l'accréditation des Chefs de délégation, des ministres ainsi que des chefs d'institutions sous-régionale, régionale et internationale devant prendre part au Forum de l'AGO.

3.1- un comité d'accueil sera mis en place à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) pour assurer l'accueil et le transport des délégations vers leurs hôtels ;

3.2- un agent de protocole sera assigné à chaque délégation gouvernementale et chaque chef d'institution régionale ou sous régionale. Cet agent servira d'agent de liaison avec la coordination du Forum. Les noms et contacts des points focaux assignés aux délégations gouvernementales et chefs d'institution leur seront communiqués par courrier officiel pour aider à préparer leur arrivée.

3.3- Les ministres et chef de délégation ayant rang de Ministre seront accueillis au salon Ministériel;

3.4- Des passages dédiés aux autres participants seront aménagés au sein de l'AIGE.

4. PRIVILEGES ET FACILITES

4.1 Définition des privilèges et facilités

Aux fins des privilèges et facilités qui sont accordés par le Gouvernement togolais, les définitions ci-après des différentes catégories de dignitaires seront mises en œuvre :

4.1.1 Chefs de délégation

Il s'agit d'un Ministre, d'un Sénateur ou toute autre personnalité désigné(e) pour représenter son pays lors du Forum.

4.1.2 Autres personnalités de haut rang

Il s'agit d'invités spéciaux des Gouvernement togolais et américain qui prendront part au Forum en qualité d'Observateurs.

4.2 Catégorisation des privilèges et facilités

Les délégations sont invitées à réserver leurs chambres dans les hôtels, une liste des hôtels est publiée sur le site du Forum. Cette liste mentionne les hôtels qui seront desservis par les bus. Le Gouvernement de la République Togolaise accordera des privilèges et facilités en matière d'hébergement et de transport aux Chefs de délégation, ainsi qu'aux autres personnalités de haut rang.

5. HEBERGEMENT

5.1 Délégations conduites par un Ministre, un sénateur ou une personnalité de même rang:

Les délégations sont invitées à réserver leur chambre à partir des hôtels accrédités pour le forum. Cette liste est consultable sur le site officiel du forum AGOA 2017 et est jointe au présent document. Voir annexe 6

Les délégations gouvernementales sont priées de communiquer leurs réservations à leur agent de protocole et à l'adresse : confirmation@agoatogo2017.info pour faciliter la planification de l'accueil.

. Invités spéciaux et Chefs d'institutions sous régionales, régionales et internationales

5.3 Les membres de la délégation américaine.

- Des chambres appropriées seront alloués à la délégation américaine suivant les dispositions convenues entre les gouvernements togolais et américain.

Mémento

1. Les Etats éligibles et les autres participants accrédités sont invités à prendre les dispositions pour les réservations d'hôtel pour toute leur délégation au plus tard le 28 juillet. En cas de besoin les participants peuvent prendre attache avec la commissions hébergement dont les coordonnées sont les suivantes : Email : hebergement@agoatogo2017.info.

2. Il est d'usage que les hôtels exigent des arrhes (acomptes) lors des réservations des chambres.

6. TRANSPORT

Le Gouvernement de la République Togolaise mettra à la disposition des différentes délégations les moyens de transport suivants :

6.1 Délégation conduite par un Ministre ou un Sénateur

Un (1) véhicule VIP de son arrivée jusqu' à son départ

6.2 Les chefs d'institution

Un (1) véhicule VIP de son arrivée jusqu' à son départ

6.3 Invités spéciaux

Un (1) véhicule VIP de son arrivée jusqu' à son départ

6.4 Délégués accrédités

Des bus et véhicules appropriés feront des navettes régulières entre les hôtels figurant sur la liste du forum et le lieu de la tenue du Forum pour les délégués.

6.5 Autres dispositions de transport

Toute délégation, qui le désire, pourrait procéder à la location de véhicules supplémentaires à ses frais auprès des agences de location et des sociétés de taxi agréées dont la liste et les contacts est disponible.

Ces véhicules pourront être dotés d'un macaron leur permettant d'avoir accès à l'Aéroport et au Centre de la conférence.

Pour l'obtention des macarons, les délégations doivent fournir les numéros d'immatriculation de ces véhicules ainsi que les noms et contacts des chauffeurs au Comité d'organisation. Les formulaires de demande de laissez-passer figurent à l'annexe3.

7. CEREMONIAL D'ARRIVEE ET DE DEPART

Toutes les facilités protocolaires sont accordées aux différentes délégations à leur arrivée à l'Aéroport International Gnassingbé EYADEMA de Lomé, qui constitue le point d'entrée officiel.

Suivant le rang protocolaire et le statut des Chefs de délégations et autres participants, un cérémonial spécifique sera observé à leur intention.

7.1 Invités spéciaux et chefs d'institutions

Les chefs de délégation, les chefs d'institution, les Invités spéciaux et autres personnalités, seront accueillis par un Officiel du Gouvernement togolais et un protocole qui les conduira au desk pour les formalités, avant leur convoiement à l'hôtel.

7.2 Délégués accrédités

Tous les autres participants seront accueillis par un Agent du Protocole d'Etat qui les fera conduire au Salon, avant leur transfert à l'hôtel.

8. AUTORISATIONS DE SURVOL ET D'ATTERRISSAGE

Une demande de survol et d'atterrissage est obligatoire pour les vols privés ou de compagnies non régulières.

Les demandes doivent être envoyés deux semaines avant la réalisation du vol (soit au plus tard le 25 juillet 2017), sur l'adresse suivante : survatter@yahoo.fr avec copie à bialome@yahoo.fr.

Soit contacter directement le DG de l'ANAC ; Tél : (+228) 90043839 ou Monsieur BATANTA ; Tel : (+228) 90230887

Le formulaire à remplir se trouve en annexe2.

Les Etats ayant obtenu une autorisation permanente de survol et d'atterrissage au profit de leurs aéronefs officiels, au titre de l'année 2017, indiqueront, dans la note verbale de demande le numéro qui leur a été accordé à cet effet.

9. CONDITIONS D'ENTREE

9.1 Le visa d'entrée au Togo est exigé aux ressortissants de tous les pays à l'exception de ceux de l'UEMOA, de la CEDEAO et de certains pays ayant conclu des accords bilatéraux de dispense de visas.

9.2 Des dispositions spéciales sont mises en place par le Togo pour délivrer des visas de courtoisie à tous les participants au Forum à leur arrivée sur le territoire nationale (Aéroport Internationale GNASSINGBE Eyadema et à toutes les frontières terrestres) dont l'entrée dans le pays nécessite un visa. Une note verbale a été envoyée à toutes les ambassades des pays éligibles et des Etats Unis à cet effet.

9.3 Les délégués et observateurs soumis au visa sont priés de solliciter leur visa auprès des Missions Diplomatiques et Consulaires du Togo à l'étranger.

9.4 Les passeports des participants au Forum doivent être en cours de validité pendant au moins 30 jours subséquemment à la date du départ prévue du Togo. Ils doivent en outre contenir au moins deux (2) pages vierges lors de la demande de visa.

9.5 La présentation d'un carnet de vaccination à jour contre la fièvre jaune est exigée à l'arrivée.

Des mesures spéciales sont prises pour le respect de ces dispositions à tous les points d'entrée du pays :

- Voie aérienne : Aéroport International Général GNASSINGBE EYADEMA de Lomé.
- Voie terrestre : Frontière AFLAO, HILACONDJI, CINKASSE

La liste des contacts des points focaux est à l'annexe 8 de ce document (Point focal général du Ministère des affaires étrangères, Point Focal des postes de frontières avec Togo- Benin, Togo- Ghana et Togo- Burkina Faso)

10. LIEUX ET DATES DES REUNIONS

10.1 Les activités officielles du forum

Dans le cadre du Forum, les réunions se tiendront au Radisson Blu, hôtel 2 février de Lomé, selon le programme général contenu dans le tableau ci-dessous :

	Date	Activités	Lieu
1		Forum Société Civile	Radisson Blu 2 Février Hôtel à Lomé

2	08 Août 2017	Forum Secteur Privé	Radisson Blu 2 Février Hôtel à Lomé
3	Du 09 au 10 Août 2017	Forum Ministériel AGOA	Radisson Blu 2 Février Hôtel à Lomé

10.2 Les Activités Parallèles

Les pays éligibles à l'AGOA ainsi que les organisations de la Société Civile et du Secteur Privé tiendront des réunions consultatives et autres activités parallèles dans la période du 07 au 10 août 2017. Pour plus d'information, prière consulter les sites web suivants :

- Pour le Forum Société Civile www.agoacsonetwork.org : AGOA civil society network
- Pour le Forum Secteur Privé www.corporatecouncilonafrika.com/ Corporate Council on Africa

11. ENREGISTREMENT ET ACCREDITATION FORUM MINISTERIEL

11.1 Pour le forum ministériel, les participants devront s'enregistrer à travers le site officiel du Forum AGOA 2017 www.agoa-togo.tg, en cliquant sur le menu accréditation sur ledit site et en choisissant l'icône forum ministériel. Le choix de cet icône permettra au participant d'être dirigé automatiquement sur le site d'accréditation du forum ministériel à partir duquel il lui sera possible de s'enregistrer après avoir renseigné le code d'invitation de son pays qui a été envoyé à son gouvernement par voie diplomatique.

Après l'enregistrement le participant recevra un email de confirmation de son accréditation. Cet email servira de base pour le retrait des badges.

11.2 Tous les Etats éligibles à l'AGOA sont priés de bien vouloir communiquer la composition de leurs délégations respectives, en indiquant le nombre et le titre des délégués (leurs noms et prénoms, leurs fonctions, les références de leurs documents de voyage) devant participer aux sessions préparatoires au Forum. Il en est de même des invités spéciaux.

11.3 Ces informations doivent être communiquées, au plus tard le 28 juillet 2017, aux services dont les coordonnées figurent en annexe.1.

11.4 Le format de participation aux réunions des Ministres et Sénateurs de l'AGOA est 1+7. Soit un total de 8 membres par pays

11.5 Une fois l'enregistrement validé un mail de confirmation d'accréditation sera envoyé à chaque participant. Ce mail de confirmation servira de base pour le retrait des badges.

11.6 Les badges des membres des délégations seront remis par l'agent de protocole à leur arrivé à l'aéroport ou à leur installation aux chefs de délégation ou au point focal de coordination de la mission, ou au chargé de mission

11.7 Des badges spéciaux délivrés par le Comité d'Organisation du Forum à cet effet, seront remis à chaque délégation pour sa participation à ces différentes réunions.

11.8 L'accès au lieu de la tenue du Forum est soumis au port de badge.

11.9 Les délégués sont invités à porter leurs badges d'accréditation en permanence et de façon visible. Les badges sont strictement personnels et non transférables.

11.10 Un Centre d'accréditation sera mis en place pour les différents types de badge.

11.11 Les délégués sont tenus de se présenter en personne au Centre d'accréditation munis de leurs passeports et de leur email de confirmation pour obtenir leur accréditation. Le centre d'accréditation sera ouvert à partir du 04 août 2017 et une navette du forum desservira centre.

11.12 Les agents des médias sont également tenus de se présenter en personne, munis de leurs passeports, cartes professionnelles et de leur email de confirmation pour obtenir leur accréditation. Le centre d'accréditation sera ouvert à partir du 04 août 2017 et une navette du forum desservira centre.

11.13 Des mesures de sécurité spéciales sont mises en place dans tous les lieux de la tenue du Forum, et leur accès n'est permis qu'aux personnes accréditées.

12. ENREGISTREMENT ET ACCREDITATION FORUM SECTEUR PRIVE ET FORUM SOCIETE CIVILE

Pour le Forum Secteur Privé, les participants peuvent s'enregistrer à travers le site officiel du Forum AGOA 2017 www.agoa-togo.tg, en cliquant sur le menu « ACCREDITATION » sur ledit site et en choisissant l'icône « SECTEUR PRIVE ». Le choix de cet icône permettra au participant d'être dirigé automatiquement sur le site de Corporate Council on Africa : www.corporatecouncilonafrika.com. A partir de ce site il lui sera possible de s'enregistrer en suivant les instructions. Corporate Council on Africa procédera aux formalités d'accréditation des participants enregistrés pour le forum Secteur Privé.

Pour le Forum Société Civile, les participants peuvent s'enregistrer à travers le site officiel du Forum AGOA 2017 www.agoa-togo.tg, en cliquant sur le menu « ACCREDITATION » sur ledit site et en choisissant l'icône « SOCIETE CIVILE ». Le choix de cet icône permettra au participant d'être dirigé automatiquement sur le site d'AGOA Civil Society Network: www.agoacsonetwork.org. A partir de ce site il lui sera possible de s'enregistrer en suivant les instructions.

Les enregistrements pour le forum société civile pourront se faire aussi directement à travers le site d'AGOA Civil Society Network: www.agoacsonetwork.org.

AGOA Civil Society Network procédera aux formalités d'accréditation des participants enregistrés pour le forum Société Civile.

13. ACCREDITATION MEDIA

Les média souhaitant être accrédités pour le forum doivent soumettre leur requête à travers le site du forum : www.agoa-togo.tg en cliquant sur l'icône « Presse et media » et en suivant les instructions

Catégories d'accréditation

Les badges seront attribués en fonction des catégories de participants.

Des badges spéciaux permettront d'identifier les membres du comité d'organisation, personnel d'appui et ceux des médias.

Perte de Badge

En cas de perte de badge les délégués sont priés de se présenter au centre d'accréditation ou de prendre contact avec leur agent de protocole

14. SECURITE ET PROTECTION DES HAUTES PERSONNALITES

14.1 Le Gouvernement togolais est en premier lieu garant de la sécurité et de la protection des chefs de délégation, des ministres, des sénateurs et invités spéciaux.

14.2 Les mesures de sécurité nécessaires sont prises par le pays hôte pour le bon déroulement des travaux et des manifestations connexes.

15. PERMIS DE PORT D'ARMES A FEU

15.1 Les demandes d'autorisation de port d'armes à feu précisant le nom du détenteur de l'arme à feu, le type d'arme, le modèle, le numéro de série, le numéro de calibre, le nombre de munitions et la licence doivent parvenir par note verbale, au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine de la République Togolaise.

15.2 Chaque délégation n'est autorisée à faire entrer sur le territoire togolais que cinq (5) armes à feu au maximum.

15.3 Aucune arme n'est autorisée dans les lieux de la Conférence.

15.4 Les armes ou autres équipements de protection non agréés ne sont pas autorisés dans le pays. Le cas échéant, ces instruments seront déposés auprès des services de sécurité à l'aéroport contre reçu et restitués au moment du départ.

15.5 Le formulaire de demande d'autorisation de port d'armes à feu figure à l'annexe.4.

16. RADIOFREQUENCES ET MATERIEL DE COMMUNICATION

Les radiofréquences et le matériel de communication qui seront utilisés par les agents de sécurité doivent être autorisés avant leur entrée au Togo.

Les demandes requises pour les radiofréquences et le matériel de communication (Annexe.5) doivent parvenir, par note verbale au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine de la République Togolaise, au plus tard le 28 juillet 2017.

17. MEDIAS OFFICIELS ET INTERNATIONAUX

Toutes les délégations accompagnées de médias officiels (par exemple de services vidéo et de photographie) doivent solliciter l'accréditation pour leurs médias.

Les membres de la presse internationale et des autres médias qui souhaiteraient couvrir les différentes réunions du forum doivent solliciter également une accréditation.

Des badges destinés aux médias sont délivrés dès l'approbation de cette demande d'accréditation par le pays hôte, en collaboration avec le Comité d'organisation du Forum.

La catégorie des médias officiels ne s'applique qu'aux agents accompagnant les chefs de délégations.

18. DISPOSITIONS D'ORDRE MEDICAL

18.1 Toutes les mesures pertinentes sont prises pour assurer des services médicaux d'urgence pour les participants.

18.2 Tous les points d'entrée officiels identifiés, les hôtels retenus pour la circonstance et les sites du Forum sont dotés de structures médicales opérationnelles 24H/24, pour les premiers secours.

18.3 Il est recommandé aux participants au Forum de se munir de leur carnet de vaccination à jour notamment contre la fièvre jaune.

18.4 Les frais d'hospitalisation sont à la charge des patients.

18.5 Tous les hôtes sont priés de se conformer aux directives en vigueur au Togo en matière de santé.

18.6 Au dos des badges figureront les contacts des médecins retenus pour les besoins du Forum.

19. CEREMONIAL D'ACCUEIL A LA CEREMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE DU FORUM

Les Chefs de délégation, les Ministres, les Sénateurs et les Ambassadeurs des Etats éligibles à l'AGOA seront accueillis à la cérémonie solennelle d'ouverture du Forum conformément aux dispositions protocolaires habituelles conformément à l'agenda. Des précisions pourront être fournies par les services du Protocole d'Etat.

20. DEPART DES DELEGATIONS

Le départ des participants se déroulera conformément aux dispositions mises en œuvre à l'arrivée, sous la conduite du Protocole d'Etat.

21. AUTRES INFORMATIONS

21.1 Télé-service

- Le Radisson Blu et les sites réservés au Forum sont couverts par un service Wifi de haut débit. Les participants au Forum en bénéficieront à titre gracieux
- Les hôtels agréés par l'organisation du forum sont dotés d'une connexion internet de qualité

- Deux grands opérateurs de téléphonie mobile (Togo cellulaire et Moov) tiennent à la disposition des participants des puces pour leurs communications à la charge des usagers. Ces opérateurs offrent des services permettant l'accès à internet à travers les technologies GPRS et/ou 3G.

21.2 Services bancaires et monnaie

- Les banques sont ouvertes de 07 heures à 16 heures en semaine et de 08 heures à 13 heures le samedi. Toutes les banques commerciales fournissent des services bancaires et la plupart disposent de distributeurs automatiques acceptant les cartes Visa et Mastercard. Il existe un bureau de change dans la plupart des succursales des banques togolaises. Les devises et les chèques de voyage internationalement reconnus peuvent être échangés dans les banques commerciales, les hôtels et à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema de Lomé.
- La monnaie utilisée au Togo est le Franc CFA. Un (01) Euro=655,957 FCFA ; le taux du dollar US varie selon la valeur du marché.

21.3 Climat

Le Togo jouit d'un climat tropical avec une température variant entre 20°C et 25°C. Au mois d'août, les températures moyennes sont comprises entre 23°C et 28°C.

21.4 Heure

- L'heure au Togo est le Temps Universel (TU).

21.5 Heures d'ouverture des magasins

- Les commerces sont généralement ouverts de 08 heures à 18 heures, de lundi au vendredi. Les samedis, ils sont ouverts de 08h30 à 17 heures.